



**FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC**

LA COTE DE RENDEMENT COLLÉGIAL

Le calcul, les problématiques et des pistes de solutions

**44e Congrès ordinaire
6, 7 et 8 juin 2008
Cégep de Rimouski**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :
Geneviève Bond-Roussel

Correction :
Merlin Trottier-Picard

Mise à jour :
Ariane Brisson

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ
3449 Saint-Denis, suite 1
Montréal, Québec, H2X 3L1
Téléphone : 514-396-3320 Télécopieur : 514-396-3329
Site Internet : www.fecq.org Courriel : fecq@fecq.org

Table des matières

MISE EN CONTEXTE	4
LE PASSAGE DE LA COTE Z A LA CRC	4
LES CRITIQUES A L'ENCONTRE DE LA COTE Z.....	4
L'EFFET DE L'INDICATEUR DE FORCE DE GROUPE	4
LE CALCUL DE LA CRC	5
GLOBALEMENT.....	5
LES ÉTAPES DU CALCUL EN DÉTAIL.....	5
AJUSTEMENTS DANS CERTAINS CAS PARTICULIERS.....	6
<i>Les cours d'éducation physique</i>	6
<i>Les cours échoués</i>	6
<i>Les programmes de Baccalauréat international et de Sciences, lettres et arts</i>	7
LES POSITIONS DE LA FÉDÉRATION MISES EN DÉPÔT À LA 19^E AGA.....	7
CRC : PROBLÉMATIQUES, CONSÉQUENCES ET POSSIBILITÉS DE SOLUTIONS.....	8
LES COURS NON COMPLÉTÉS	8
LES COURS ÉCHOUÉS PUIS, REPRIS	9
LE CALCUL DE L'IFG	9
BIBLIOGRAPHIE.....	11

Mise en contexte

La cote de rendement au collégial (CRC), communément appelée la cote « R », est le principal indicateur de rendement scolaire utilisé pour l'admission dans les universités québécoises, bien que d'autres (tests, entrevues, portfolio... etc.) peuvent y être combinés en ayant une valeur relative déterminée par l'établissement concerné. La CRC étant une méthode visant l'utilisation des résultats scolaires dans un but de classement et de sélection, la première considération dans son élaboration fut de permettre une comparaison juste et équitable entre les dossiers scolaires à défaut d'avoir un système d'évaluation commun d'un établissement à l'autre ou encore d'un programme à l'autre. En 1995, les universités se dotèrent donc « d'une méthode de classement des élèves aux fins de la sélection en empruntant à la statistique la technique de calcul qui permet de corriger les différences observées dans les systèmes de notation utilisés dans les collèges et en apportant à celle-ci un ajustement qui tient compte de la force relative de chaque groupe d'étudiants »¹.

Le passage de la cote Z à la CRC

Les critiques à l'encontre de la cote Z

Avant l'instauration de la CRC en 1995, les universités québécoises utilisaient une autre mesure du rendement au collégial emprunté à la statistique, la cote Z. Cependant, cette mesure ne prenant pas en compte les inégalités de force existantes entre les groupes, elle ne permettait pas une comparaison équitable entre les étudiantes et les étudiants. En effet, on constata que celles et ceux inscrits dans des groupes forts se faisaient difficilement attribuer une bonne cote Z, ce qui ne représentait pas bien leur rendement scolaire. Il fallait donc trouver une solution afin de pouvoir comparer les résultats étudiants, peu importe les caractéristiques du collège fréquenté ou le programme suivi. C'est pour corriger cette situation qu'on ajouta en 1995 un indice de force de groupe (IFG), créant du même coup la cote « R ».

L'effet de l'indicateur de force de groupe

L'IFG corrige la cote Z en y étant additionné. Plus la force du groupe est élevée, plus l'IFG additionné l'est aussi, témoignant de la difficulté d'obtenir un haut classement dans un groupe fort. La force du groupe au collégial étant déterminée par les notes de IV^e et V^e secondaire des étudiantes et des étudiants du groupe concerné, la réussite scolaire au secondaire d'une étudiante ou d'un étudiant collégial influence sa cote de rendement scolaire du collégial. Cependant, cet effet est assez restreint : « l'effet direct de sa moyenne personnelle au secondaire sur son classement au collégial sera très limité puisqu'il ne comptera que pour à peine 3 % de l'IFG s'il y a, par exemple, 35 étudiants dans ce groupe »². On peut donc conclure que l'effet de l'intégration d'un IFG dans la CRC pour corriger la cote Z est plutôt positif.

¹ CRÉPUQ, *La cote de rendement au collégial : ce quelle est, ce qu'elle fait*, Comité de gestion des bulletins d'études collégiales, 19 juin 2007, p.4.

² *Ibid.*, p.11.

Le calcul de la CRC

Globalement

La première étape du calcul de la cote « R » est d'abord de déterminer le classement d'une étudiante ou d'un étudiant dans son groupe pour chacun de ses cours. Un groupe est composé de l'ensemble des étudiantes et des étudiants ayant suivi le même cours, à la même session, donné par le même professeur, utilisant les mêmes évaluations, sans être nécessairement dans la même classe. Mentionnons qu'une cote « R » est calculée pour chacun des cours, réussis ou échoués, sauf pour les cours d'appoint qui ne sont pas considérés. Donc, pour obtenir la cote « R » par cours, on calcule d'abord pour chacun la cote Z, une unité de mesure statistique qui permet de comparer la note d'une étudiante ou d'un étudiant à la moyenne du groupe en tenant compte de l'écart type, soit l'étalement des notes. On ajoute ensuite un indicateur de la force du groupe (IFG) de l'étudiante ou de l'étudiant comparé aux autres groupes de toute la province qui permet de prendre en compte le niveau de difficulté d'obtenir une note supérieure à la moyenne dépendamment de la force du groupe. On multiplie ensuite la cote « R » de chaque cours par le nombre d'unités de chacun de ces cours et l'on fait une moyenne en divisant par le nombre total d'unités pour déterminer la CRC qui apparaît au bulletin. Les collégiennes et les collégiens sont ainsi classés sur une échelle de 0 à 50, bien que la majorité des cotes « R » se situe entre 15 et 35.

Voici un tableau³ présentant approximativement la position exprimée par la CRC :

Cote R	
Entre 32 et 35	Notes très supérieures à la moyenne
Entre 29,5 et 31,9	Notes supérieures à la moyenne
Entre 26 et 29,4	Notes au-dessus de la moyenne
Entre 20 et 25,9	Notes dans la moyenne

Les étapes du calcul en détail

1) Premièrement, la cote « R » par groupe-cours est obtenue grâce à la formule de calcul suivante :

$$\text{CRC cours} = (Z + \text{IFG} + 5) \times 5$$

- Z représente la cote Z, elle-même calculée avec la formule suivante (où X représente la note de l'étudiante ou de l'étudiant (si la note est de 0 % à 30 %, on utilise 30 % aux fins du calcul), \bar{X} la moyenne du groupe (les notes inférieures à 50 % ne sont pas calculées dans la moyenne du groupe qui est donc différente de celle qui apparaît au

³ Tableau tiré de : <http://www.collegesherbroke.qc.ca/~math/curiosite/coteR.php>

bulletin⁴) et (l'écart type) :

$$\text{Cote } Z = \frac{X - \bar{X}}{\sigma}$$

- IFG représente l'indice de force du groupe, calculé comme suit à partir de l'ensemble des résultats supérieurs à 50 % de secondaire IV et V des étudiantes et des étudiants du groupe (où 75 est une constante représentant la moyenne nationale des notes de secondaire IV et V et 14 est une constante ayant été établie par simulations et qui représente l'écart type entre tous les groupes de la province) :

$$\text{IFG} = \frac{\text{Moyenne des résultats de secondaire IV et V des étudiantes et étudiants du groupe} - 75}{14}$$

- Le chiffre 5 est une valeur constante et invariable qui sert à éliminer les valeurs négatives (+ 5) et à situer les résultats sur une échelle de 0 à 50 (x 5).

2) Deuxièmement, on obtient la CRC globale en appliquant la formule suivante (où \sum signifie « la somme de », CRCcours représente les cotes « R » de chaque cours et UnitéCours le nombre d'unités par cours) :

$$\text{CRC} = \frac{\sum(\text{CRCcours} \times \text{UnitéCours})}{\sum(\text{UnitéCours})}$$

Ajustements dans certains cas particuliers

Les cours d'éducation physique

Depuis la session d'hiver 2008, les cours d'éducation physique sont inclus dans la cote « R ». Le but est de conscientiser les collégiennes et les collégiens à l'importance de ces apprentissages et de l'activité physique en général et de l'acquisition de saines habitudes de vie.

Les cours échoués

Depuis la session d'hiver 2005, les cours échoués à la première session d'inscription au collégial sont pondérés à 0,25, ce qui veut dire qu'ils ne représentent que le quart de la valeur de leurs unités. Les cours échoués aux sessions subséquentes sont pondérés à 0,5.

⁴ Ces notes sont exclues de la moyenne du groupe puisqu'elles sont marginales. Elles viendraient biaiser l'étendue, au même titre qu'une note trop forte. D'ailleurs, pour cette raison, une étudiante ou un étudiant ne peut se situer à plus de 3 écarts types au-dessus de la moyenne.

Les programmes de Baccalauréat international et de Sciences, lettres et arts

Une fois le DEC obtenu et les CRC calculées par le MELS, les étudiantes et les étudiants des programmes de Baccalauréat international (BI) et de Sciences, Lettres et Arts voient leur CRC bonifiée aux fins d'admission de façons différentes par les universités québécoises :

- Les universités du réseau UQ, la Polytechnique et McGill bonifient la CRC de 0,5 point ;
- Le HEC de 1,5 point ;
- Et Udm, UdS, UdL et Concordia utilisent la CRC-BI, soit une cote de rendement où la CRC vaut 50 % et les notes obtenues aux examens internationaux du BI, 50 %.

Les positions de la Fédération mises en dépôt à la 19^e AGA

Lors de la dernière Assemblée générale annuelle de la Fédération en avril dernier, il fut décidé que les positions relatives à la cote de rendement collégiale seraient mises en dépôt le temps que soit effectuée la présente recherche de mise à jour. Voici lesdites positions ainsi que leur évaluation.

CAC 63 La FECQ prône que le calcul de la cote de rendement collégial s'effectue par programme plutôt que pour l'ensemble des cours afin de ne pas pénaliser les étudiantes et les étudiants ayant effectué un changement de programme.

La FECQ a récemment obtenu gain de cause sur cette position. Le changement sera effectif dès février 2009⁵. Il n'est donc plus nécessaire de conserver cette position.

CAC 64 La FECQ prône que le calcul du dénominateur de la cote « R » soit modifié pour ne pas marginaliser les étudiantes et les étudiants présentant un écart à la moyenne supérieure par rapport à un groupe dont les notes ont un grand écart type.

Suite à la présente recherche, nous sommes venus à la conclusion que cette revendication doit être retirée des positions de la Fédération car le calcul de la CRC fut modifié de façon à répondre à la problématique soulevée dans cette revendication, la rendant caduque.

CAC 65 La FECQ prône l'utilisation de différents processus d'évaluation personnelle lors de l'admission à l'université et que soient pris en compte les éléments qui démontrent les acquis spécifiques au programme.

Cette revendication n'est pas directement en lien avec la CRC et fait plutôt référence de façon globale au processus d'admission à l'université. Les associations étudiantes membres peuvent décider de la conserver dans le « Bloc E : Admission à l'université et cote de rendement collégial » du *Cahier des affaires collégiales* mais doivent être conscientes quelle ne sera pas à

⁵ CRÉPUQ, *CRC : modifications à compter de la gestion des admissions du trimestre d'automne 2009*, 4 août 2008.

propos dans le cadre de la campagne qui se prépare pour une modification de certains paramètres de la cote « R ».

CRC : problématiques, conséquences et possibilités de solutions

Les cours non complétés

Comme nous l'avons vu précédemment, les notes obtenues pour un cours qui sont inférieures à 31 % sont intégrées à la première étape du calcul de la cote « R » comme un résultat de 30 %. Également, les échecs à la première session d'inscription sont calculés dans la CRC au quart de leurs valeurs et ceux aux sessions suivantes à la moitié. Ces situations arrivent aussi dans le cas d'un abandon du cours s'il a lieu après la date limite d'abandon sans pénalité ou encore si l'étudiante ou l'étudiant est exclu du cours en raison d'absences trop nombreuses.

La CRC est donc utilisée comme un moyen d'éviter les abandons après la date limite et l'absentéisme aux cours alors que, bien que de tels comportements peuvent être dus à un manque de sérieux envers les études, l'objectif de la cote « R » est supposé être de refléter la capacité d'apprentissage de l'étudiante ou de l'étudiant. Utilisée de cette façon, la cote de rendement au collégial ne reflète plus uniquement une évaluation pédagogique objective et peut être biaisée par des situations qui n'ont rien à voir avec le niveau d'apprentissage. Bien qu'il est tout à fait normal que des moyens soient mis en place pour contrer l'absentéisme et les abandons tardifs, nous sommes en droit de nous interroger sur le moyen présentement utilisé. Mentionnons également que cette façon de faire crée une injustice entre universitaires et collégiens au détriment de ces derniers étant donné que la même situation au niveau universitaire entraîne uniquement la mention au bulletin « abandon avec échec » sans biaiser la cote de rendement.

Il est difficile de savoir combien d'étudiantes et d'étudiants collégiaux ont été affectés par cette situation au cours des années, mais il est facile de se faire une idée des conséquences concrètes : accès refusé à un programme universitaire, prolongation du parcours scolaire dans le but d'augmenter sa CRC et même abandon scolaire.⁶

Pour cette problématique, la situation idéale serait évidemment que les cours non complétés ne soient pas inclus dans le calcul de la cote « R » et que la mention « abandon avec échec » figure plutôt au bulletin. Mentionnons que l'utilisation de la CRC comme mesure dissuasive à l'absentéisme n'apparaît pas réellement nécessaire, l'échec du cours pour cette raison l'étant déjà assez. Les établissements utilisent d'ailleurs tous d'autres types de « mesures pour la réussite » comme les contrats pédagogiques. La position suivante pourrait donc être ajoutée au bloc E du *Cahier des affaires collégiales* :

« Que la FECQ prône l'exclusion des cours non complétés du calcul de la cote « R » et l'utilisation de la mention au bulletin « abandon avec échec » dans ces cas. »

⁶ L'ensemble de cette section fut rédigée avec l'aide du chercheur Jacques Roy de l'Observatoire jeunes et société suite à des témoignages étudiants recueillis dans le cadre d'une recherche en cours sur la réussite scolaire en milieu collégial.

Les cours échoués puis, repris

Toujours en gardant en tête que les échecs à la première session d'inscription sont calculés à 25 % et ceux aux sessions suivantes à 50 %, voyons le cas des cours échoués avant d'être réussis ultérieurement. Lors de ces situations, une cote « R » est calculée et intégrée à la CRC apparaissant au bulletin pour chaque tentative de l'étudiante ou de l'étudiant. Cette façon de faire, d'un point de vue évaluatif, ne rend pas compte des apprentissages réellement acquis et mets plutôt l'accent sur les erreurs de parcours, même corrigées. De plus, encore une fois, cette situation est différente au niveau universitaire où un cours repris et réussi efface du dossier de l'étudiante ou de l'étudiant la note antérieure.

Les conséquences observées sont ici les mêmes que dans le cas des cours non complétés : accès refusé à un programme universitaire, prolongation du parcours scolaire dans le but d'augmenter sa CRC et même abandon scolaire. Afin de régler cette problématique, la FECQ pourrait adopter la position suivante :

« Que la FECQ prône que lorsqu'un cours est repris et réussi, la note de l'échec précédent soit retirée du calcul de la cote « R ». »

Le calcul de l'IFG

Comme nous l'avons vu précédemment, l'IFG sert à situer le groupe auquel appartient une collégienne ou un collégien par rapport à tous les groupes collégiaux de la province en permettant la comparaison de groupes de force différente (cette force différente pouvant n'être due qu'à des exigences différentes d'un correcteur à l'autre). Le problème est que l'IFG est établi par la moyenne des notes de tous les cours de secondaire IV et V, sans qu'il y ait de garantie que les notes du secondaire s'équivalent d'une polyvalente à l'autre. En effet, on corrige les inégalités entre les critères d'évaluation des professeurs du collégial par un indicateur basé sur des notes du secondaire qui, elles, n'ont pas été corrigées avant d'être comparé entre-elles! Il est cependant très difficile d'évaluer les conséquences de cette imperfection du calcul de l'IFG sur la cote « R » obtenue par une étudiante ou un étudiant. Mais, comme nous l'avons vu précédemment, les résultats du secondaire d'un individu influencent assez faiblement l'IFG qui sera appliqué dans le calcul de sa cote « R ».

Une modification au calcul de l'IFG sera prochainement effective. Dès l'automne 2009, l'IFG sera calculé à partir des notes finales des cours obligatoires seulement de la formation générale de secondaire IV et V⁷.

Une méthode de classement des étudiantes et des étudiants basée uniquement sur une formule mathématique ne pourra jamais être parfaite et prendre en compte toutes les variables possibles. Dans le cas du calcul de l'IFG, la FECQ pourrait prôner qu'il soit établi uniquement grâce aux résultats des examens ministériels de secondaire IV et V afin que les notes se comparent entre-

⁷ CRÉPUQ, *CRC : modifications à compter de la gestion des admissions du trimestre d'automne 2009*, 4 août 2008.

elles. Cependant, une telle position irait à l'encontre de l'idée que nous avons toujours défendue que plusieurs évaluations reflètent mieux les compétences qu'une seule.

Bibliographie

CRÉPUQ, *La cote de rendement au collégial : aperçu de son rôle et de son utilisation*, 2000, 6 p.

CRÉPUQ, *La cote de rendement au collégial : ce quelle est, ce qu'elle fait*, Comité de gestion des bulletins d'études collégiales, 19 juin 2007, 18 p.

FECQ, FAUTEUX-LEFEBVRE, Clémence et LEROUX-CHARTRÉ, Antoine, *La cote de rendement collégial*, février 2003.

FECQ, FAUTEUX-LEFEBVRE, Clémence, Document d'encadrement pour le mémoire de consultation publique sur la cote de rendement collégial, octobre 2002.

FECQ, GRAVEL, Dany et ST-CYR, Josée, *La cote de rendement au collégial enfin compréhensible! Vulgarisation de la cote « R »*, novembre 1997.

FECQ, HANDFIELD, Nicolas, *La cote de rendement au collégial, historique et enjeux*, juillet 2002.

ROY, Jacques, *Problématique de la cote « R »*, Observatoire jeunes et société, 2008.